

**Département  
des Landes**

**DGA Transitions Ecologique, Energétique et Mobilités  
Direction de l'Environnement**

Réf. : A-57-PDIPR-S13-2023

Le **9 OCT. 2023**

Département des Landes

## **Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée**

### **ARRÊTÉ portant interdiction de la pratique de la randonnée sur un itinéraire inscrit au PDIPR**

#### **Le Président du Conseil départemental des Landes,**

**VU** le Code de l'Environnement et en particulier ses articles L361-1 et suivants et R362-1 et suivants ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** les arrêtés de Monsieur le Président du Département des Landes portant inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) pour les circuits de randonnée du **Petites Landes de Roquefort** ;

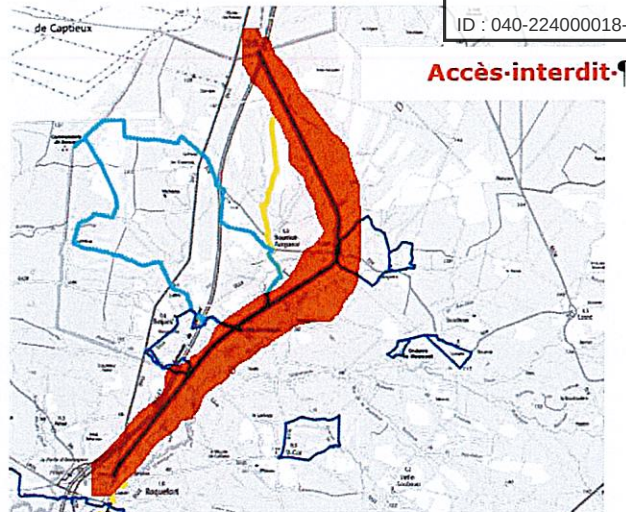
**Considérant** le risque que constituent, pour la sécurité publique, les travaux d'élague par la technique du lamier sur des parcelles départementales concernant l'ancienne voie ferrée de Roquefort ;

**Sur** proposition de Madame la Directrice - DGA Transitions Ecologique, Energétique et Mobilités du Conseil départemental des Landes ;

#### **ARRÊTÉ :**

##### **Article 1<sup>er</sup> :**

La circulation de tous les usagers (piétons et VTT) sur les voies et chemins inscrits au PDIPR **est interdite du 9 octobre au 30 novembre 2023** sur l'ancienne voie ferrée de Roquefort (Cf. carte de localisation ci-dessous) à l'exception des agents du Département, gestionnaire du circuit, des services de secours et des entreprises ou associations dûment autorisées ou mandatées par les services du Département concernés.



### **Article 2 :**

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la collectivité.

Il sera également diffusé en mairies des communes concernées par l'itinéraire et sur le site internet du Département dédié à la randonnée (rando.land.es.fr).

### **Article 3 :**

Copie du présent arrêté sera adressée pour attribution, chacune en ce qui le concerne à :

- Monsieur le Colonel, Commandant du Groupement de Gendarmerie des Landes ;
- Mesdames et Messieurs les Maires des communes concernées (Arue, Retjons, Saint-Gor et Bourriot-Bergonce) ayant un itinéraire de randonnée inscrit au PDIPR ;

Et pour information à :

- Madame Magali VALIORGUE et Monsieur Dominique COUTIERE, Conseillers départementaux du canton Haute Lande Armagnac ;
- Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture des Landes ;
- Monsieur le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Landes ;
- Monsieur le Directeur de l'Office National des Forêts ;
- Monsieur le Directeur de la DFCI des Landes ;
- Madame la Présidente du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre des Landes ;
- Monsieur le Président du Comité Départemental des Landes de la FFCT – CODEP ;
- Monsieur le Président de Landes Attractivités.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation,  
Lucie TAVERNE  
Directrice DGA  
Transitions Ecologique, Energétique et Mobilités